

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 septembre 2020 à 17 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq septembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Dominique ADENOT à Marion CANALES

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

*Madame Catherine PINET-TALLON, Monsieur Samir EL BAKKALI, Madame Sylviane TARDIEU, Madame Fatima BISMIR, Monsieur Nicolas BONNET et Monsieur Rémi CHABRILLAT arrivent avant le vote de la question n°1.*

*Madame Cécile AUDET quitte la séance pendant la présentation du diaporama relatif à la question n° 5 (pouvoir donné à Monsieur Grégory BERNARD).*

*Madame Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote du vœu a (pouvoir donné à Monsieur Christophe BERTUCAT).*



-----  
**Rapport N° 30**  
**SUBVENTION DE L'OPERATION "DONNONS DES ELLES AUX VELOS"**  
-----

En 2015, l'opération « Donnons des elles aux vélos » a vu le jour avec pour objet la renaissance de courses cyclistes par étapes féminines, dans un souci de visibilité et d'égalité sportive entre les femmes et les hommes. En effet, depuis 1989, il n'existe plus en France ce type d'épreuve féminine équivalente au Tour de France.

Pour la sixième année, une équipe de quinze femmes cyclistes de six nationalités différentes réaliseront le parcours, en intégralité du Tour de France des hommes, soit 3500 kms en trois semaines.

Par cette action, les organisatrices souhaitent développer la pratique féminine du vélo, car elles ne représentent que 10 % des licencié.e.s de la Fédération Française de Cyclisme. Ainsi, elles proposent à des femmes, mais aussi à des hommes, de réaliser les étapes avec elles.

Il s'agit aussi bien sûr d'inciter à l'organisation d'un tour cycliste féminin aussi médiatisé que le Tour de France.

Clermont-Ferrand est cette année ville départ du Tour de France. Elle a donc été aussi ville départ de l'action « Donnons des elles aux vélos » le 12 août dernier.

Le Club Omnisports de Courcouronnes, instigateur de l'opération a sollicité de la Ville de Clermont-Ferrand une subvention de 5000 euros sur un montant total prévisionnel de 75 000 euros.

Des co-financements ont été demandés à d'autres collectivités partenaires de l'action, Région Île de France pour 10 000 euros, Conseils Départementaux Essonne et Vosges pour 10 000 euros, les Communes de Valloire et Riom pour 6000 euros. Une part importante de financement provient de mécénat, pour un montant total de 40 000 euros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Compte tenu de l'intérêt local que représente cette opération, il vous est proposé de la soutenir, au regard le l'engagement de la collectivité dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il vous est proposé d'attribuer, en accord avec votre commission, une subvention de 5000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux opérations nécessaires à leur exécution.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le -9 OCT. 2020

Pour le Maire, et par délégation  
L'Adjointe à l'Egalité des Droits

Magali GALLAIS 